

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS

Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire...	Trois Mois	Six Mois	Un An
Autres départements	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Etranger (Union postale)	6 »	12 »	22 »
	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
— TÉLÉPHONE —

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

BULLETIN DU JOUR

Les réceptions officielles du jour de l'an ont eu lieu à l'Élysée avec le cérémonial accoutumé.

Au nom du corps diplomatique, le nonce a constaté les tendances nettement pacifiques de la politique européenne.

Le courrier de Madagascar signale à nouveau les velléités des Hovas de reprendre les pourparlers avec la France pour éviter l'expédition.

Le capitaine Romani s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour de Gènes.

Un cyclone a dévasté l'île Bourbon. Il y a de nombreuses victimes.

On signale d'importantes arrestations d'anarchistes en Bohême.

Les résultats des élections législatives en Italie sont favorables à l'opposition.

Lire à la 3^{ème} page nos dépêches de la dernière heure.

SUPERBE PRIME GRATUITE

Un grand Calendrier DE LUXE

Reproduction en couleurs de tableaux de maîtres

HUIT SUJETS DIFFÉRENTS AU CHOIX
Ces sujets sont les suivants :

- La belle fermière.
- Trompette sonnant la charge.
- A la fontaine.
- D'Artagnan.
- Le Héraut d'armes.
- Scène champêtre.
- Roses moussues.
- Le barbier de village.

sera donné gratuitement à tout acheteur des trois premiers numéros contenant notre nouveau feuillet Paradis perdu (Voir plus haut).

Pour prendre livraison de cette prime, il suffira de présenter au bureau du journal, 7, place des Terreaux (de 10 h. du matin à 5 h. du soir), la partie supérieure du journal portant les trois dates indiquées.

Quant à nos lecteurs du dehors, ils pourront, à leur choix, recevoir la prime franco par la poste, contre envoi des en-tête en question ou, ce qui est préférable pour éviter toute détérioration possible, nous la faire réserver, par lettre, dans nos bureaux, où nous les tiendrons à leur disposition pendant deux mois.

Ces gravures coloriées, qui mesurent en moyenne 40 centimètres sur 30, sont sur papier fort avec bordure or et couleurs. Il suffit de les coller sur un carton qu'on découpe ensuite, en suivant la bordure, pour avoir un de ces beaux calendriers de luxe qu'on vend couramment 3 francs dans le commerce.

Grande prime gratuite SPÉCIALE

A TOUS NOS ABONNÉS NOUVEAUX ET ANCIENS

Magnifique calendrier éphémère, tout monté sur carton et encadré de 45 centimètres sur 32

Représentant en couleurs une gracieuse scène villageoise

Nous ferons remettre directement cette prime au domicile de tous nos abonnés de Lyon et de la banlieue.

Quant à nos abonnés du dehors, nous la leur enverrons franco par la poste ou nous la tiendrons à leur disposition pendant deux mois dans nos bureaux où ils pourront la faire réclamer en justifiant de leur qualité d'abonné.

Autre Prime à nos Abonnés

Nous offrons à nos abonnés de six mois et d'un an (nouveaux ou anciens) :

- Un Portrait, grandeur naturelle (au crayon conté), à 7 fr.
- Un Portrait, grandeur naturelle (au pastel), à 5 fr.
- Un Portrait, grandeur naturelle (peinture à l'huile), à 25 fr.
- Un Portrait, format de la photographie (peinture à l'huile), à 4 fr.

Il suffit de nous envoyer la photographie accompagnée d'un mandat-poste de la somme fixée pour chacune de ces reproductions.

A NOS LECTEURS

SPHÈRE-PRIÈRE

L'administration du journal vient de traiter avec un fabricant, fournisseur des écoles des villes de Paris et Londres, afin de pouvoir leur offrir, à l'occasion des épreuves, une splendide sphère terrestre ou céleste de un mètre de circonférence, et en 8 couleurs, à un prix sans précédent.

Ces sphères sont à jour des dernières découvertes et montées sur un magnifique pied en métal bronzé richement orné.

Elles seront fournies l'une ou l'autre franco de port et d'emballage, en gare, dans toute la France, au nom et à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-poste de 10 fr. net, accompagné de trois en-tête du journal portant trois dates consécutives.

(Voir les dessins de ces sphères en 4^{ème} page).

Lettre Parisienne

Paris, 31 décembre.

L'AN QUI S'EN VA ET L'AN QUI VIENT. — LA SITUATION MINISTÉRIELLE. — L'AFFAIRE DE LANESSAN

La voilà finie, enfin, cette année de malheur qui nous a enlevé notre cher Président et notre Czar bien aimé ; qui a débuté par les attentats anarchistes et fini par la trahison et les chantages. Voilà une gaillardie que les Romains auraient marquée d'une triple pierre noire.

Que va nous donner l'année nouvelle ? J'ai déjà remarqué que, de toutes les nations, la France est la moins mal partagée dans la répartition des destinées humaines. Je ne m'en dédis pas.

L'Allemagne est aux prises avec les socialistes et les particularistes ; l'Italie et l'Autriche trébuchent de toutes parts ; Roseberry, au déclin politique, voit s'évanouir les rêves de grandeur de l'ambitieux Albion. Seules, la Russie et la France sont en progrès ; l'une calme et assurée dans sa force, l'autre voyant chaque jour se consolider l'œuvre républicaine avec l'ordre social. C'est vraiment un grand spectacle que donnent les deux nations amies et qui fait contraste avec les inquiétudes des autres.

Ce n'est pas à dire que nous soyons parfaitement heureux et tranquilles. Nous avons, nous aussi, nos vœux : la crise économique et la situation financière. Hélas ! tout n'est pas fait en ce monde.

Depuis les fâcheux tarifs, notre activité économique décline, nos industries souffrent, notre agriculture est en détresse, et le budget n'évite les gros déficits qu'avec des expédients et des trompe-l'œil. Tout cela est profondément regrettable, mais quand on a trois milliards qui dorment à la Banque et les ressources inépuisables de la France, quand on sent le patriotisme battre dans tous les cœurs et qu'on voit notre belle armée, on peut attendre l'avenir avec le calme et la satisfaction d'hommes qui ont fait tout leur devoir.

Le ministère, qui avait paru un instant chancelant, est complètement consolidé ; même le ministère de la guerre n'a plus rien à craindre. Il doit avoir trouvé quelque ressource pour les 24,000 hommes, qu'il disait ne pouvoir garder, faute de crédits. Il n'y avait que cela contre lui ; du moment que ces hommes restent, le général Mercier n'a plus aucune raison de partir.

L'affaire Lanessan reste obscure, malgré le certificat du Temps, affirmant que cette révocation n'entame nullement l'honorabilité de l'homme.

Non seulement on a trouvé des pièces d'Etat dans les papiers de Canivet, mais on y a trouvé aussi la preuve que des sommes d'argent assez considérables lui ont été envoyées du Tonkin. A quel titre ? Sur quels fonds ?

Le Paris, journal de Canivet, s'occupait beaucoup de l'Indo-Chine pour défendre M. de Lanessan, dont la manière de gouverner était très discutée, il est probable que ces envois d'argent constituaient le prix de la défense ; ce qui est déjà louche. Mais on se demande, en outre, si cet argent n'était pas prélevé sur le budget du Tonkin, ce qui serait encore plus grave. On ajoute, en effet, que le gouvernement n'a jamais pu obtenir le budget du Tonkin, et que Canivet n'a jamais quitté d'une semelle M. de Lanessan, pendant les congés qu'il passait en France.

Quels tripotages y a-t-il là-dessous ? Le budget des colonies est le premier qui viendra en discussion à la rentrée de la Chambre ; le ministre sera appelé à la tribune pour donner des explications. Puisse un nouveau scandale nous être épargné.

Pour le moment, on reste sous l'impression fâcheuse d'un nouveau mystère qui plane sur le pays.

Nos colonies sont très belles, mais elles sont si loin qu'on ne réussit jamais à y voir clair. Des colons, il n'y en a plus beaucoup ; mais les fonctionnaires poussent comme champignons, et les syndicats d'affaires aussi.

Après cela, il est possible que M. de Lanessan ne soit coupable que d'imprudences ; en tout cas, il avait des amis bien compromettants !

UN PARISIEN.

LE CAPITAIN ROMANI

Nous avons reçu le texte, encore inédit, de l'arrêt de la Cour de Gènes qui a confirmé la condamnation du capitaine Romani.

Cet arrêt va soulever des discussions passionnées. Nous estimons qu'en ces matières il importe avant tout de ne pas s'emballer et qu'il est absolument maladroît de crier d'avance à l'iniquité ou à la justice, sans savoir ce qu'on dit.

Il s'agit là d'une question internationale au premier chef. Or, devant l'Europe qui nous épice, c'est faire évidemment le jeu de l'Italie que soutenir des choses que nous ignorons et parler légèrement d'injustice avant de savoir quelles sont les pièces du procès.

Nous ne serons certainement forts dans nos plaintes que si nous pouvons produire des pièces et des arguments à l'appui de nos récriminations. Agir autrement, c'est nous enlever, de gaieté de cœur, toute autorité ; c'est surtout nous faire confirmer ce renom de légèreté et d'élourderie dont on est si porté à nous flageller à l'étranger.

Examinons donc les motifs sur lesquels les juges italiens ont basé leur arrêt et voyons froidement ce qu'ils peuvent avoir de fondé :

L'accusation d'espionnage se base sur ce fait que le capitaine Romani a été trouvé possesseur « d'un plan topographique intéressant la défense du col de Tende avec notes, renseignements et croquis le complétant ».

Le 6 septembre, le capitaine fut rencontré au Passo di Muratone, au-dessus du Passo di Pigna, commune de San-Remo, par deux gardes des finances. D'après ces agents le capitaine ne leur ayant pas fourni d'explication qui pût justifier sa présence à cette heure et dans ce lieu, ils le conduisirent à Pigna où il affirma énergiquement qu'il avait franchi la frontière sans s'en douter.

L'arrêt décrit longuement l'itinéraire suivi par le capitaine, d'après ses propres déclarations et, sans insister plus longtemps sur la réalité de l'erreur alléguée par lui, s'attache à l'examen des papiers dont il fut trouvé porteur.

Nous citons textuellement : « Ces papiers se composent de six cartes topographiques en cyanographie, marquées des initiales L. D. G. 1891 ; d'un livret de sa compagnie intitulé : *Contrôle de la compagnie, M. Romani, capitaine*, rempli de petites notes écrites au crayon avec de nombreuses abréviations et peu intelligibles.

Le croquis ou la carte n° 3 comprend une zone de terrain italo-français formant le *Valone di Borreon, la Vesubie, le Col de Brans et la Cime du Diable*.

Le numéro 4 est divisé en deux parties. L'une comprend le territoire italien de Tende et de Briga Maritime au mont Fronté, et du bas de Giasque au mont Tron. L'autre est un croquis des forts de Nava et de la route militaire du Tanerello.

Le numéro 6 contient une bande de territoire italien et français, entre Roja et la Nervia, de Berge à Pigna.

Les numéros 7 et 9 comprennent également des parties italiennes et des parties françaises.

Enfin le livret se compose de 35 pages couvertes de notes d'itinéraires parcourus sur la frontière italienne par le capitaine, durant deux mois et demi, du 17 juin au 5 septembre.

L'arrêt constate ensuite que le capitaine reconnaît avoir parcouru la frontière italienne durant ces deux mois et demi, pour l'étudier sur l'ordre de son chef de bataillon, mais sans qu'il l'ait jamais franchie.

Il ajoute qu'il a avoué à la dernière audience que son commandant l'avait chargé d'exécuter un projet de défense du *Valone di Cnipois* et qu'il avait fait, pour sa propre instruction, toutes ses autres explorations.

Quant à l'origine des cartes trouvées dans la sacoche du capitaine, l'arrêt affirme que leur nature absolument confidentielle ne permet pas d'admettre que ce soit celles qui se vendent partout en France et que doivent avoir tous les officiers.

Il en conclut que le capitaine était chargé d'une mission secrète. Ses cartes portant les numéros 4 et 5 ne contenaient que des portions du territoire italien avec indication détaillée des ouvrages de défense militaire. Cette mission particulière et secrète devait consister à vérifier au point de vue militaire, les fortifications élevées

sur la frontière en face des ouvrages français.

Et la preuve que des missions de ce genre sont confiées à des officiers spéciaux se trouve dans le livret où l'on lit, feuillet A (en français dans le texte de l'arrêt) : « Chaque officier aura à reconnaître et à étudier un tronçon de terrain au point de vue militaire », et, feuillet C, après les mots : « Mettre à jour les manœuvres du 93.0-2.0-15.0 Alp. et voir si celles du 92.0 sont complètes sur la carte », les paroles suivantes : « et voir trav. de « car... entre carte bleue et colle de Limon, etc. ». D'où il résulte que les levés prescrits ne se limitaient pas à la zone française, mais s'étendaient au territoire italien où se trouve le col de Limon, d'autant plus que les cartes bleues dont il est ici question sont précisément les cartes cyanographiques saisies sur le capitaine, comme il est d'ailleurs obligé de le reconnaître.

La preuve que le capitaine a scrupuleusement exécuté la mission dont il était chargé se trouve sur le livret de sa compagnie où sont minutieusement décrites les zones italiennes, et sur la première page duquel on lit distinctement : *Voir rapport de 22 pr. de 10 juin*. De plus, toutes les pages de notes dudit livret ont été successivement annulées par des croix de Saint-André au crayon, ce qui établit l'envoi de rapports successifs, sauf pour la trente-cinquième et dernière page qui contient les levés faits par lui dans les deux jours qui ont précédé son arrestation.

L'arrêt recherche ensuite si c'est par erreur que le capitaine a franchi la frontière. Il établit que non, par ce fait que la carte n° 6 portait un tracé exact de la route qu'il voulait suivre et dont il relevait, point par point, tous les détails topographiques, ainsi que le prouvent les notes de son livret. De plus, en se dirigeant sur le pic de Muratone qu'il ne pouvait pas confondre avec une autre montagne, le capitaine avait manifestement le but de lever le croquis de la route stratégique en construction de Pigna à Triora.

Quant au fait qu'il était en uniforme, ce n'était qu'une précaution prise pour invoquer sa bonne foi en cas d'arrestation.

L'arrêt constate ensuite l'importance militaire des notes et croquis relevés par le capitaine, surtout sur la carte n° 4 où il a porté de la façon la plus complète tous les ouvrages de fortifications permanentes et occasionnelles, les refuges alpins et les constructions militaires du barrage de Tende ; si ce n'est pas lui-même qui a porté toutes ces indications sur sa carte, du moins reconnaît-il avoir écrit sur son livret les indications explicatives suivantes : *Forêt de Tende sur la gauche ; habitant sur les différentes crêtes qui précèdent le col ; chemin délaissé, fort Pépin, route sur la crête*. Or, ces notes n'ont pu être recueillies par lui qu'en traversant la frontière, car elles ne sont pas conformes aux indications déjà anciennes portées sur la carte n° 4 et devaient servir à la rectifier.

D'autres indications encore, relatives à la praticabilité de certains passages, cols et sentiers, situés en territoire italien et nettement indiqués par le capitaine, prouvent qu'il a volontairement franchi la frontière pour y relever des indications militaires intéressant la sûreté de l'Etat.

En conséquence, l'arrêt condamne le capitaine pour avoir « relevé sur son livret les principales fortifications de Tende, la route qui les relie entre elles par la crête du col, ainsi que les habitations jointes à ces forêts, dans le but de vérifier et de confirmer l'exactitude des indications portées sur la carte n° 4, laquelle date de 1891, c'est-à-dire d'une époque antérieure à la construction des forts et ne contient que les projets desdits forts d'arrêt ».

Voilà donc exactement et brièvement résumée, l'argumentation des juges italiens.

A leur point de vue, et si les faits qu'ils rapportent sont exacts, le capitaine Romani est un espion.

Au point de vue français, c'est un soldat qui a fait noblement son devoir en service commandé.

Les journaux ministériels italiens annoncent que la grâce royale libérera bientôt ce brave officier.

En attendant, le dernier mot en cette affaire appartient au ministre de la guerre.

Quant un soldat tombe à l'ennemi,

on le décore et on le fait avancer en grade.

L'opinion publique surexcitée, peut-être à tort, contre les juges italiens qui n'ont fait, probablement, que ce qu'ils ont eu droit de leur devoir d'Italiens, a besoin de recevoir la satisfaction d'apprendre que le capitaine Romani, prisonnier de guerre à Gènes, a été promu chef de bataillon.

E. Stella.

Service téléphonique

LES RÉCEPTIONS A L'ÉLYSÉE

Paris, 1^{er} janvier.

Les bureaux du Sénat et de la Chambre du président de la République, entouré de tous les ministres et des membres de la maison civile et militaire, a reçu à l'Élysée, dans la matinée, le président du Sénat, ainsi que les membres du bureau et d'un certain nombre de sénateurs. Peu après le bureau de la Chambre des députés, ayant à sa tête M. Brisson, a été reçu avec le même cérémonial. M. Casimir-Perier portait le grand cordon de la Légion d'honneur.

A 11 heures, le président de la République, ayant dans sa voiture le président du Conseil, M. Laflague et le général Berruyer, s'est rendu au Luxembourg où il a été reçu par M. Chaillet-Lucas. Les autres ministres et tous les membres de la maison militaire suivaient dans une autre voiture ; le cortège était escorté d'un escadron de la Garde Républicaine à cheval. Du Sénat, le président de la République s'est rendu au Palais-Bourbon où se trouvaient M. Brisson et le bureau de la Chambre ; de par et d'autre des paroles courtoises ont été échangées, mais sans caractère politique.

Le déjeuner

A midi a eu lieu, à l'Élysée, un grand déjeuner auquel M. et Mme Casimir-Perier avaient convié tous les membres du Conseil, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le général Saussier, gouverneur de Paris et tous les membres de la maison du Président.

Mme Casimir-Perier avait à sa droite M. Dupuy, président du conseil, et à sa gauche M. Guérin, garde des sceaux. Le président de la République avait à sa droite le général Fèvre, grand chancelier de la Légion d'honneur et à sa gauche le général Saussier, gouverneur de Paris.

Le déjeuner avait été servi dans la salle à manger particulière de M. Casimir-Perier.

Réception du corps diplomatique

A 2 heures a eu lieu dans le grand salon des fêtes, la réception du corps diplomatique au grand complet.

Discours du nonce
Le nonce a prononcé le discours suivant : « Quand nous venions, il y a quelques mois, saluer l'homme éminent à qui la France, au lendemain d'un exécrable attentat, s'est empressée de transmettre l'honneur et le fardeau du pouvoir, c'est d'un cœur unanime que, à nos félicitations pour le nouvel élu, nous ajoutions des vœux pour son noble pays dont nous appréhensions chaque jour à apprécier la grande hospitalité ».

Nous sommes heureux, à l'entrée de cette année, dont le tranquille début nous offre un présage favorable pour son cours tout entier, de venir au nom de nos souverains et chefs d'Etat, et en notre nom personnel, vous en apporter la nouvelle expression, et c'est avec la même unanimité que nous les faisons, car, quelle que soit la diversité des intérêts qui divisent souvent les nations, il est un intérêt supérieur, un idéal de paix et de justice que les réunissent tous par dessus les frontières dans un sentiment commun de confraternité, et c'est l'honneur et la gloire de tous les peuples civilisés d'en faire le premier objet de leurs aspirations et de leurs efforts.

Dans cette énumération pacifique, la France a son rôle marqué — celui qui lui assigne les inséparables de sa race et les merveilleuses qualités de son génie.

Puisse la Providence, sans laquelle tous les efforts humains demeureraient stériles, la seconde toujours dans l'accomplissement de sa grande mission. C'est ce que demande de tout cœur à Dieu le président, celui qui a encore une fois l'honneur de vous adresser la parole. C'est le souhait que nous prions tous d'accepter en ce jour de sincère et respectueux hommage.

Réponse de M. Casimir-Perier

Le président de la République a répondu en ces termes :

Au nom du gouvernement de la République, je remercie le corps diplomatique et son éminent interprète ; je ne puis me rappeler sans une douce émotion, l'époque que l'honneur de ce jour, en ce même jour, j'étais ici à côté de mon regretté président, mais j'ai gardé de mes relations avec le corps diplomatique un si bon souvenir, que je me félicite de pouvoir en ce jour vous représenter ici. Un pays, qui est maître de ses destinées, qui a confiance de ce qu'il veut et de ce qu'il peut s'honorer en affectant son amour de la paix, et en voulant se consacrer tout entier à des efforts de liberté, de justice et de fraternité sociale.

Ce sont les sentiments et les espérances de la France ; elle atteste ainsi que fidèle à son passé et à son génie, elle ne peut servir la cause de la civilisation et de l'humanité.

Les autres réceptions

Après le corps diplomatique, le président de la République a reçu les délégués des grands corps de l'Etat suivant l'ordre des préséances.

Au président de la Cour d'appel, le président de la République a dit : « C'est l'honneur de notre pays d'avoir proclamé l'égalité devant la loi. Affirmer que les responsabilités morales sont plus lourdes pour l'intelligence et la fortune que pour l'ignorance et la misère, ce n'est pas faire une concession à l'arbitraire ; c'est reconnaître la supériorité de la morale et de l'égalité ».

En réponse au général Saussier, gouverneur de Paris, qui lui présentait les membres de son état-major, le président de la République s'est exprimé ainsi : « Je suis sûr que l'armée sera toujours, en temps de paix comme au jour de la patrie sera menacée, à la hauteur de tous ses devoirs, la confiance des

pouvoirs publics ne lui a jamais été ménagée ; je tiens à affirmer mes sentiments pour elle, mon estime pour ceux qui commandent, ma sollicitude pour ceux qui obéissent, ma reconnaissance pour les chefs et les soldats.

Parmi les députations reçues, on a beaucoup remarqué les bureaux du Conseil général de la Seine, du Conseil municipal de Paris, ainsi qu'un certain nombre de conseillers appartenant à toutes les opinions.

L'archevêque de Paris

Le cardinal Richard était venu hier rendre ses devoirs au président de la République et lui exprimer ses regrets de ne pouvoir assister aujourd'hui aux réceptions en raison de son âge et de ses fatigues.

L'Expédition de Madagascar

Paris, 1^{er} janvier.

Les journaux de la Réunion, apportés par l'*Australien*, annoncent que les Hovas, voyant débarquer du *Pé-Ilo*, à Tamatave, les bataillons d'infanterie de marine arrivés de la Réunion, ont compris que les intentions de la France étaient décidément sérieuses et ont manifesté le désir de reprendre les pourparlers avec M. Le Myre de Vileros.

A la suite de la réouverture de ces pourparlers, M. Le Myre de Vileros devait, ajoutent-ils, envoyer le *Forban* porter un télégramme confidentiel à Zanzibar.

Ainsi se trouvent confirmés par les nouvelles directes les bruits qui nous avaient été apportés par le *Times* et qui sont d'ailleurs tout à fait conformes aux précédents de la politique hova.

INFORMATIONS

Paris, 1^{er} janvier.

M. de Mohrenheim
D'après le *Nouveau Temps*, M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, serait prochainement appelé à l'ambassade de Berlin. Il aurait pour successeur, à Paris, le général Oubroucheff.

D'après le même journal, le général Kourpatine serait nommé chef de l'état-major général.

Nous ne reproduisons ces informations que sous réserves.

Le pouvoir du capitaine Romani

Le capitaine Romani a signé son pourvoi en cassation, qui sera examiné, à Rome, dans une vingtaine de jours.

Le capitaine vient de recevoir la visite de son frère.

L'agonie d'Ismail-Pacha

L'ancien Khédive Ismail est mourant, à Constantinople.

Né en 1830, il succéda à son frère Saïd-pacha, en 1863.

On sait le concours bienveillant qu'il apporta au percement du canal de Suez et grâce auquel M. de Lesseps put mener à bien cette gigantesque entreprise.

A la suite de difficultés financières, en 1879, un firman du sultan l'obligea à abdiquer en faveur de Tewfik. Il quitta l'Égypte et fit de longs séjours à Naples.

L'ancien Khédive Ismail est atteint de néphrite, de calcification des artères. Depuis quelques jours, un violent catarrhe des intestins s'est déclaré.

ROCHEFORT ET M. DE LANESSAN

On sait que l'un des motifs de la grave mesure qui vient de frapper M. de Lanessan est l'accusation formulée contre lui d'être en relations suivies avec les meneurs de l'opposition radicale.

A ce propos, il n'est pas sans intérêt de rappeler comment l'ex-gouverneur de l'Indo-Chine fut nommé député.

Le dimanche 28 novembre 1880, une grande fête était organisée, au théâtre du Château-d'Eau, au profit des écoles laïques, libres et gratuites du troisième arrondissement. Elle était présidée par Henri Rochefort, à qui sa condamnation de la veille, dans le procès de Cisse, avait valu, à son entrée dans la salle, d'enthousiastes ovations.

La fête se composait d'une partie musicale et dramatique et d'une conférence. Celle-ci fut faite par M. de Lanessan, alors conseiller municipal, sur ce sujet : *Diderot et la Révolution*. L'orateur eut beaucoup de succès.

Henri Rochefort, qui le voyait pour la première fois, le félicita chaleureusement. M. de Lanessan avait produit une si forte impression sur le célèbre pamphlétaire, que celui-ci, quelques instants après, disait à ses voisins, Bonnet-Duverdier et Maillard :

« Mais il faut bien vite en faire un député. Quelques mois plus tard, M. de Lanessan était élu député de la deuxième circonscription du cinquième arrondissement ».

C'est vers cette époque que M. de Lanessan vint faire à Lyon, sous le patronage de Rochefort, une grande conférence à la Rotonde.

CANONS A DOS DE CHAMEAU

Au Sahara — La défense d'El Golea — Expédition concluante.

A propos des événements dont les environs du fort Mac-Mahon ont été le théâtre, au sud de la province d'Alger, le ministre de la guerre a fait connaître qu'une colonne, récemment partie de Ghardaïa, avait amené à El-Golea une section d'artillerie destinée à l'armement de cette place.

Voici quelques détails sur cette opération tout à fait nouvelle :

Un équipage de 60 chameaux, soigneusement choisis parmi les plus vigoureux du convoi, fut formé pour le transport; les bêtes de somme les plus fortes furent affectées aux charges les plus lourdes et en furent déchargées par un jour sans fardeau sur deux, ainsi que par l'épave et une ration d'orge à chaque étape quotidienne.

Les deux chameaux les plus lourdement chargés portaient, l'un, les deux canons, le second, les deux affûts, soit 275 à 280 kilogrammes avec le bât; la charge des autres chameaux était de 150 à 185 kilogrammes ou en gardant une dizaine haut-le-pied on fort peu chargés.

Les précautions les plus délicates furent prises pour préserver la bête du dromadaire, qui est très sensible et dont la moindre blessure rend l'animal indisponible. Cette bête était entourée d'une haouia, que l'on ne peut mieux comparer qu'à un vulgaire rond de cuir; c'est un sac en toile, rempli de drap ou d'alfa, que l'on étend autour de la bête, dont il protège les côtés, la croupe reposant sur le garrot.

La haouia sert de support à la rala ou selle du chameau.

Dans le cas présent, le cousin, bien rembourré, supportait les deux bases du bât, dont les deux faces latérales, formées d'entrelacs en fer garnies de crochets, de sangliers et de cordes, se réunissent comme les deux bras d'un M renversé, au-dessus de la partie supérieure de la haouia. Pour éviter toute blessure, on chargeait, longtemps avant le départ, les chameaux porteurs des poids les plus lourds, afin que le bât se creusât un logement dans la haouia et que le mouvement de la marche ne rompît pas l'équilibre.

La marche

La distance de 265 kilomètres, qui sépare Gardafu d'El-Golea, fut franchie en huit jours et une nuit par des marches quotidiennes de 28 à 30 kilomètres. Les deux dernières, de 45 kilomètres chacune, furent effectuées de nuit, par une température de 25 à 30 degrés, la chaleur de jour étant élevée à 45 degrés. Enfin, l'une des marches fut lieu sans autre eau que celle des tonneaux du convoi, avec ration de dix litres par homme et de vingt par cheval pour l'éscadron de spahis qui escortait ce convoi.

Le terrain parcouru n'offrait qu'une piste de direction, à peine frayée, souvent incertaine, à travers une succession continue de plateaux rochers sans végétation, de dunes de sable d'un franchissement pénible, de lits de cours d'eau à sec encaissés entre des montagnes à pic.

Malgré tous ces obstacles, la colonne s'avancait à la vitesse moyenne de 3,000 à 3,500 mètres par heure.

Les dissidents Chambaas, ayant attaqué pendant des jours auparavant le détachement qui allait relever le garnison du fort MacMahon, une agression pouvait se produire à travers ce désert sans habitant; aussi la sécurité de la colonne dut-elle être assurée comme en présence de l'ennemi.

Le convoi arriva néanmoins sans encombre et sans incident en vue de la verdoyante oasis d'El-Golea, dont la petite garnison accueillit avec joie le renfort qui lui était amené en cavalerie et en artillerie.

Cette première tentative, si heureusement exécutée, est d'un heureux augure pour notre pénétration dans le Sahara qui se jalonne ainsi par des postes successifs puissamment armés.

LES ÉLECTIONS EN ITALIE

Succès de l'opposition. — Echecs à M. Crispi.

Rome, 1^{er} janvier. Aux élections législatives complémentaires, qui ont eu lieu dans la 4^{ème} circonscription de Rome, le candidat radical a obtenu 421 voix, celui du gouvernement 379; M. Tanlongo a eu deux voix et quinze autres ont été donnés au général d'une feuille catholique, actuellement en prison.

La 4^{ème} circonscription de Rome était jusqu'à présent représentée par un député ministériel. Il faut noter que c'est à peine si un cinquième des électeurs inscrits ont pris part au scrutin.

En Lombardie, dans la circonscription de Mouzo, le candidat de l'opposition, M. Peretti, a obtenu 1592 voix contre 207 à son concurrent M. Mariani. On sait que près de Mouzo, se trouve une résidence royale où le roi et la reine d'Italie passent chaque année plusieurs mois. Ce fait donne aux résultats de l'élection d'importance et une signification qui ne manquera pas d'être soulignée et exploitée par les adversaires de M. Crispi.

Dans la circonscription d'Erba, jusqu'à présent acquise aux candidats ministériels, M. Alcolini, candidat de l'opposition d'extrême-gauche a été élu par 2092 voix contre 1291 au général Naloni, ministériel.

Ce sont là trois échecs graves pour la politique de M. Crispi, et un symptôme peu rassurant pour les élections générales, si M. Crispi se décide à risquer cette aventure.

LES RUSSES EN ABYSSINIE

On télégraphie de Pétersbourg que la mission russe en Abyssinie a dû s'embarquer mardi matin à Odessa sur un navire de guerre qui sera précédé et suivi par deux croiseurs.

Des télégrammes envoyés de Suez aux journaux russes, prétendent que le général Baratinski, commandant des possessions italiennes, a prévenu le gouvernement italien que deux navires de guerre russes croisaient depuis plusieurs jours dans la mer Rouge.

Un officier et deux prêtres abyssins qui servent d'interprètes font partie de la mission.

LES ANARCHISTES EN BOHÈME

Vienne, 1^{er} janvier. La police de Prague ayant appris l'existence dans la capitale de la Bohême de deux associations anarchistes, a fait des perquisitions chez plusieurs chefs du parti ouvrier.

Six d'entre eux ont été arrêtés ainsi qu'un rédacteur d'un journal anarchiste. De nombreux documents ont été saisis.

LES FAUX TIMBRES-POSTE

Une fabrique de faux timbres. Bruxelles, 1^{er} janvier. Le parquet de Bruxelles s'occupe en ce moment d'une affaire des plus graves: il s'agit de la fabrication de faux timbres-poste.

Voici les faits: il y a quelque temps déjà un journal philatélique parisien annonçait qu'un faux timbre américain venait d'être mis en circulation. Cet organe spécifia notamment que ce faux-timbre avait été fabriqué à Bruxelles.

Il s'agissait dans l'espèce d'un timbre de 5 cent, portant la date de 1865 et à l'effigie de Lincoln.

Le parquet de Bruxelles ouvrit immédiatement une enquête. Grâce au précieux

concours de plusieurs philatélistes, — ils sont nombreux ici, — M. Willemaers, procureur du Roi, et M. le juge d'instruction de Roo sont parvenus à découvrir qu'un sieur X... artiste graveur de réel talent, ayant occupé dans une grande administration de Bruxelles un poste très élevé, avait, en effet, fabriqué un timbre américain à l'effigie du défunt président Lincoln.

M. X... avait fait faire, par un photographe de la capitale, un agrandissement du vrai timbre.

Cet agrandissement avait ensuite été réduit à la dimension régulière de l'original, puis la nouvelle reproduction retouchée avec un art infini, avait dû être reproduite sur des plaques de cuivre rouge par le procédé dit « l'héliographie ».

Le Parquet a aussi découvert celui qui a procédé à ce dernier travail, ainsi que le photographe.

La reproduction est admirable, c'est à s'y méprendre.

Tout ce qui a été employé pour la fabrication de ce faux timbre est entre les mains des magistrats instructeurs.

L'enquête se poursuit très activement. Un timbre de l'île Maurice, émis en 1857, et qui se vend jusqu'à 8,000 francs, a aussi été contrefait, de même un timbre de Terre-Neuve et un autre de la Nouvelle-Écosse.

Le Parquet de Bruxelles en a retrouvé les clichés et de nombreux exemplaires.

Les philatélistes sont plongés dans le plus profond émoi.

A L'ÉTRANGER

L'ÉTAT DE SIÈGE À BARCELONE. Madrid, 1^{er} janvier. — La Gazette publie un décret qui supprime à Barcelone l'exercice des garanties, ce qui équivaut à l'établissement de l'état de siège.

LES GRÈVES DES MINEURS EN ÉCOSSE. Londres, 1^{er} janvier. — On estime que les grèves d'Écosse ont causé une baisse de deux millions et demi de tonnes dans l'exportation des charbons de ce pays, au cours de la dernière année.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Une lettre du général Tchertkoff. Le général Tchertkoff, envoyé extraordinaire du czar Nicolas II, a adressé au Figaro une somme de 1,000 francs destinée à la souscription pour le vaccin du croup, et une lettre dans laquelle il s'exprime ainsi: « J'aimerais en vous adressant ma modeste offrande, témoigner non seulement mon admiration pour la grande découverte du docteur Roux, mais encore pour tous les champions de la science française, dont le génie infatigable et le labeur incessant ont tant fait pour la civilisation et l'humanité ».

Les Accidents dans les Alpes. Une très récente statistique nous apprend que les accidents mortels survenus dans les Alpes ont subi cette année une notable diminution.

Tandis que l'an dernier on comptait quarante-trois accidents suivis de mort d'homme, on constate cette année que le chiffre funèbre ne dépasse point trente trois.

Or, cette diminution est d'autant plus intéressante à constater que le nombre des touristes a considérablement augmenté.

Cette amélioration est attribuée à la prudence des guides et à la connaissance, chaque année plus grande, qu'on a des sommets des Alpes.

UN SCANDALE SPORTIF

Le baron de Larouillière disqualifié. Nous avons annoncé hier, en dernière heure, que le comité de la Société d'Encouragement — la plus importante de nos sociétés hippiques — vient de disqualifier à vie le baron de Larouillière.

M. de Larouillière était un des sportsmen les plus connus de notre région. Le mesure qui le frappe est exceptionnelle, car c'est la première fois, croyons-nous, qu'un propriétaire est ainsi disqualifié à vie.

Voici au sujet de cette affaire, qui ne peut manquer d'avoir dans le monde sportif un retentissement considérable, quelques détails complémentaires.

M. de Larouillière, qui fut en quelque sorte dans la région du centre, le successeur sportif du baron de Rochetaillière, si malheureusement tué sur l'hippodrome de Lyon, dans un accident de course, donnait depuis longtemps prise à des critiques.

Il se livrait purement et simplement, disent les journaux de sport, à la fraude la plus honteuse. Il falsifiait les papiers de ses chevaux et notamment, il avait trouvé le moyen de transformer Mme Solidor, mère de Ma Souveraine, de Mon Souci et autres, en jument de demi-sang, par un habile grattage de sa carte de saillie. Ainsi les produits de Mme Solidor se présentaient en courses avec tous les avantages réservés aux chevaux de demi-sang alors qu'ils étaient des pur-sang bien caractérisés et d'une réelle valeur.

Depuis plusieurs années les courses des chevaux de M. de Larouillière étaient par suite, flagamment irrégulières. L'an dernier, à Auteuil, le jockey de Ma Souveraine, F. Barker, fut disqualifié, mais sans que M. de Larouillière fut mis en cause.

Il fallut que Ma Souveraine, après de pitoyables courses à Saint-Ouen, vint disputer de la plus sérieuse façon la grande course de haies d'Auteuil; il fallut, surtout, que, quoique qualifiée demi-sang et entraînée en obstacles, elle vint battre à Maison-Laffite, dans une épreuve de vitesse, les chevaux les plus vites de plusieurs généraux, pour que les juges se décidassent à s'enquérir.

À Fallu, enfin, que M. Achille Fould, propriétaire des chevaux arrivés second et troisième dans le handicap de la Taxisse, attirât dans sa réclamation l'attention des juges sur l'identité même de Ma Souveraine, sur sa véritable naissance, sur sa qualification de demi-sang.

Une enquête fut ouverte. Les commissaires de la Société d'encouragement firent comparaitre M. de Larouillière qui, en présence des preuves réunies contre lui, dut avouer.

L'arrêt des commissaires a été sévère. Ils ont disqualifié la jument Ma Souveraine; ils ont frappé de déchéance le baron de Larouillière, déclaré incapable désormais de faire courir aucun cheval, partout où le code des courses est en vigueur.

Il ont, en outre, ordonné comme sanction naturelle que M. de Larouillière restât à qui de droit les sommes gagnées à ce jour par Ma Souveraine, tous les chevaux arrivés seconds derrière elle, depuis qu'elle court se trouvant bénéficiaire de la première place. Or, depuis 1891, la jument a gagné 123,400 francs de prix.

Ce n'est pas tout. La fraude commise par M. de Larouillière s'étend à tous les produits de Mme Solidor, ayant couru en public et gagné des prix. Ces produits virtuellement ne se trouvent plus qualifiés. Ils n'appartiennent plus à M. de Larouillière; mais ceux qui les ont acquis de bonne foi. Il s'ensuit donc que M. de Larouillière devra restituer aux propriétaires actuels de ces chevaux les sommes dont ceux

mêmes vont être obligés d'effectuer le remboursement.

On dit qu'à la suite de cette déplorable affaire M. de Larouillière aurait résolu de s'expatrier.

Les Bas-Fonds Parisiens

UN JOLI COUPLE. — MORTE ASSOMÉE. Paris, 1^{er} janvier.

Au fond de la Villette, rue Asselin, une rue tortueuse, montante, où on trouve le logis à la nuit pour quelques sous, habitent les époux Véron.

L'homme et la femme vendaient des lacs le jour et se grisèrent la nuit. Ils gagnaient bien leur vie, disaient les voisins, non sans une pointe de jalousie, car ils « étaient favorisés par la nature » l'homme était bancal, boiteux, épileptique, et avait un bras paralysé, la femme était idiote; ils étaient une réclame vivante pour leur commerce, qui n'était qu'une mendicité déguisée.

Comme nous venons de le dire tous les deux se grisèrent abominablement; le mari reprochait même à sa femme de ne pas attendre le soir pour se « soûler », et parfois l'idiotie reparaissait sans un sou. Véron avait pris alors un parti: le loyer de leur chambre coûtait soixante centimes par jour, pour avoir le droit d'y coucher la femme devait rapporter quotidiennement trente centimes.

Les voisins ont pu constater que l'homme n'avait pas sur elle la modeste somme, le mari la faisait coucher dans la cour, sous la pluie ou dans la neige.

Véron n'avait pas que ce moyen de coercition; du bras qui n'était pas paralysé il s'escrimait volontiers sur le dos de sa femme à coups de bâtons. Presque chaque soir les voisins entendaient le bruit des coups qui pleuillaient sur la femme; celle-ci ne criait pas, elle poussait de temps en temps un son inarticulé quand la douleur était trop forte, puis le silence se rétablissait quand le mari était las de frapper.

Il y a quatre jours la femme Véron tomba dans l'escalier et n'alla pas vendre ses lacs ce jour-là. Le soir, quand Véron rentra, ivre, il prit le bâton et se mit à rosser consciencieusement sa compagne pour la remettre de sa chute du matin.

Dans la nuit qui suivit, la pauvre idiote mourut.

Les voisins se décidèrent alors à parler, et M. Pajot, commissaire de police, informé de ce décès, fit surseoir à l'inhumation.

Après examen du corps, il ordonna de transporter la morte à la Morgue aux fins d'autopsie, et mit le mari en état d'arrestation.

Celui-ci a accepté la décision du magistrat avec beaucoup de philosophie. Il lui semblait tout naturel de battre sa femme, et en homme certain de n'avoir pas dépassé les bornes de la correction habituelle qu'il lui faisait subir, il attend avec confiance d'être mis en liberté.

En attendant, il est au Dépôt, se souciant fort peu des résultats de l'autopsie qui peuvent l'envoyer pour meurtre devant la Cour d'assises.

CYCLONE À L'ÎLE BOURBON

Le paquebot d'Australie, arrivé hier matin à bord du courrier de l'île Bourbon, annonce qu'un cyclone a passé le 8 décembre au nord de l'île, où il a causé des pluies tellement abondantes que la rivière des Galets a changé de lit et, emportant l'une des culées du grand pont du chemin de fer, s'est dirigée sur le port de la Pointe.

Près de Saint-Denis, la rivière du Butor a débordé dans de très fortes proportions; plusieurs maisons ont été emportées et nombre de personnes noyées.

Enfin, un navire de la maison Viot, de Nantes, le Ker-Anna, a été saisi par les rafales du cyclone et s'est jeté sur les récifs de la pointe aux Aigrettes où il s'est perdu corps et biens. Huit hommes ont été noyés.

LE DOCTEUR BEHRING

Paris, 1^{er} janvier. Le célèbre inventeur du sérum antidiptérique, le docteur Behring, dont le nom doit être inséparable de celui de M. Roux, l'éminent praticien de l'Institut Pasteur, vient d'arriver à Paris.

C'est un homme de trente-cinq ans à peine, grand, avec une barbe blonde, des yeux vifs, d'un naturel assez gai, plein d'entrain, même un peu agité.

Le docteur Behring était sans ressources lorsqu'il découvrit l'antitoxine de la diphtérie. Il ne fabriqua d'abord l'antitoxine qu'à l'usage des animaux... à prix réduit; chèbres, lapins, cobayes, etc. Aujourd'hui, il est commandité et son antitoxine, fabriquée sous sa surveillance, est répandue dans le monde entier, excepté en France.

Dès son arrivée à Paris, le docteur Behring a été reçu à l'Institut Pasteur et a rendu visite à M. Nocard, à Alfort. Il est allé ensuite visiter le laboratoire de bactériologie du professeur Straus, à la Faculté de médecine.

Behring serait-il l'Edison de la médecine? Ce qui est certain, c'est que ce jeune homme extraordinaire a contenu d'avoir trouvé un admirable remède contre le croup, en tient un en réserve contre le choléra.

UNE ÉMULE D'INAUDI

Paris, 1^{er} janvier. On exhibe, en ce moment, au Royal Aquarium de Londres, une jeune fille, Miss Lilian Morrit, qui ne paraît inférieure, pour ses talents de calculatrice, ni à Jacques Inaudi, ni même au jeune Verrier.

Ces phénomènes sont toujours amusants; ils sont cependant moins rares que ne se le figure le journal anglais à qui nous empruntons ces détails. Voici quelques mois, M. Alfred Binet, dans son curieux ouvrage sur la « Psychologie des grands calculateurs et joueurs d'échecs », citait et étudiait un certain nombre de cas encore plus étonnants que celui de miss Lilian Morrit.

Nous ne pouvons analyser ici la série des expériences qu'il raconte. Nous rappellerons seulement que, aux échecs, un nommé Zukertort est arrivé à diriger, sans les voir, seize parties en même temps.

UN CRIME HORRIBLE

Roubaix, 1^{er} janvier. Voici des détails complémentaires sur le quadruple assassinat sommairement annoncé par ma dépêche d'hier:

Au numéro 86 de la rue Archimède, dans le populaire quartier du Fontenoy, habitait Edouard Georges, chaisier, âgé de 77 ans, son fils Jules, âgé de 23 ans, et

Jean Geschiers et sa femme, Marie-Louise Portemans, tous deux âgés d'une cinquantaine d'années.

Hier matin, à dix heures, une voisine, Mme Vivra, remarqua que les volets, chez Georges, n'étaient pas encore ouverts, contrairement à l'habitude. Elle passa son chemin, mais à son retour elle vit que la porte était ouverte et que l'on avait déposé un journal sur une chaise, dans le couloir.

Mme Vivra parla aussitôt de cette circonstance à M. le commissaire Vanacker, qui se trouva en face et qui se décida à pénétrer dans la maison.

Le spectacle qui s'offrit alors à ses regards, dès qu'elle eut franchi le seuil de la porte, était vraiment terrifiant: dans le milieu de la chambre du rez-de-chaussée étaient étendus, affreusement mutilés, les cadavres de Georges et de son fils.

Les crânes étaient ouverts et les corps baignaient dans une mare de sang.

Mme Vanacker recula épouvantée, en poussant des cris de terreur, et elle alla au plus vite raconter aux voisins ce qu'elle avait vu.

Bientôt après, M. Cordier, commissaire de police, arrivait sur les lieux, accompagné de plusieurs agents.

Le magistrat, après avoir constaté la mort de MM. Georges père et fils, parcourut la maison en tous sens.

En montant l'escalier pour se rendre au premier étage, il se heurta au cadavre d'un pendu en chemise: c'était Louis Dereucq.

Le commissaire, continuant ses investigations et voyant encore du sang répandu sur le plancher, pénétra dans la chambre des époux Geschiers qu'il trouva assassinés dans leur lit.

Eux aussi avaient le crâne ouvert. Il devenait très évident que l'assassin était autre que Louis Dereucq, qui, en se pendant dans l'escalier, s'était fait justice.

L'assassin avait, d'ailleurs, les mains rouges de sang; près de lui, sur une marche de l'escalier, se trouvait une hachette ensanglantée, instrument du crime.

Louis Dereucq, sujet belge, était l'objet d'un arrêté d'expulsion. C'était un marchand bien connu dans la région, tant à cause des tours qu'il exécutait qu'à cause de ses habitudes d'ivrognerie. Sa femme et ses deux enfants avaient dû l'abandonner à cause des mauvais traitements qu'il exerçait sur eux.

Il est possible que le misérable, pensant trouver sa femme et ses enfants chez Georges, aura voulu, lui aussi, lui demander l'hospitalité à été accordée, car les victimes étaient en chemise, de même que l'assassin trouvé pendu, le terrible drame n'a pas avoir lieu qu'après que chacun fut couché.

Terrible Accident

Auch, 1^{er} janvier. Un terrible accident est arrivé hier à Auch. Pendant que ses parents, ouvriers terrassiers, étaient occupés hors de leur logement à faire une petite Marie-Louise Pouzonlet, âgée de treize mois, jouait près du foyer où se trouvait un chaudron rempli d'eau bouillante.

Celui-ci se renversa sur la fillette qui fut horriblement brulée au visage et à la bouche.

Malgré tous les soins, la pauvre petite n'a pas tardé à expirer dans les plus atroces souffrances.

UNE FEMME QUI TUE SON MARI

Moriaix, 1^{er} janvier. Un crime épouvantable a été commis à Ploumevec-Lochrist.

Il y a quelques mois, le sieur Jacques Lejeune, âgé de 56 ans, maçon, épousa la nommée Jeanne Penggan, âgée de 36 ans, doucement de femme.

Peu après le mariage, la méintelligence éclata dans le ménage; mercredi dernier, Lejeune rentra ivre, selon son habitude.

Le lendemain, sa femme, le voyant en colère dans le même état, le déshabilla et le mit au lit; comme il demandait à boire, sa compagne lui fit absorber une grande quantité d'alcool, puis elle lui introduisit dans la bouche deux mouchoirs, afin de l'étouffer.

Voyant que la mort ne venait pas assez vite, elle lui pinça le nez pour arrêter complètement la respiration.

Vendredi, la femme Lejeune annonçait tranquillement à ses voisins que son mari était mort.

Mais la justice, informée par la rumeur publique, ouvrit une enquête et découvrit la vérité.

Le coupable a avoué son crime avec un cynisme effrayant, demandant à boire et à manger avant de vouloir parler; cet assassinat a eu pour mobile l'intérêt, le mari était propriétaire d'une maison.

La criminelle a été écrouée à la prison de Moriaix.

CUIRASSÉ CONSTRUIT EN UN AN

La marine anglaise vient de remporter un succès qui devrait faire énormément réfléchir nos ingénieurs des constructions navales.

Un an et un jour après la mise en place de sa première pièce de quille, le cuirassé le Magnificent est sorti de sa forme sèche et a flotté triomphalement dans les bassins de Chatham.

Un an et un jour! qu'on retienne cela et lorsqu'un jour nos ingénieurs français en construction sortiront de nos ateliers, qu'on demande à nos ingénieurs depuis combien de temps ils le portent en gestation. Leur moyenne est de dix ans!

Le frère du Magnificent, le cuirassé le Majestic, a été commencé plus tard et l'arsenal de Portsmouth qui le construisit, piqué au jeu par la rapidité d'exécution de son aîné, fait des efforts surhumains pour s'emparer du record de cette joute d'un nouveau genre. On espère livrer le navire après onze mois et demi de travail.

Quelques détails sur les dimensions de ces monstres marins feront mieux saisir la portée du tour de force exécuté par les ingénieurs Anglais:

Leurs principales dimensions sont: longueur entre perpendiculaires, 118 m. 90; largeur, 22 m. 86; tirant d'eau moyen, 8 m. 38; différence, 30 centimètres; déplacement 14,900 tonnes.

Les machines doivent développer 10,000 chevaux de tirage naturel, et 12,000 au tirage artificiel.

L'armement comporte quatre canons de 30 cm accouplés dans deux tourelles barbettes, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière; douze canons de 15 cm à tir rapide, seize de 66 mm à tir rapide, deux pièces de même calibre pour embarcations, douze de 47 mm et huit mitrailleuses Maxim, plus cinq tubes lance-torpilles.

viens à manquer ou est ratée pour une œuvre quelconque, on est obligé d'attendre deux mois avant de pouvoir continuer la construction.

Si la commission, présidée par M. Lecroix, peut obtenir que des cuirassés de 10,000 tonnes soient livrés en France en trois ou quatre ans de travail, elle aura rendu un véritable service à la patrie.

LES COLIS POSTAUX

A partir d'hier, 1^{er} janvier, le poids maximum des colis postaux, qui était fixé à 3 kilogrammes dans les relations de la France avec la Grande-Bretagne, sera élevé à 5 kilogrammes.

Les colis de la nouvelle catégorie de 3 à 5 kilogrammes, seront soumis à une taxe de 2 fr. 20, y compris le droit de timbre français et le droit de factage en Angleterre.

Des colis de 3 à 5 kilogrammes, seront également acceptés à destination des colonies anglaises; la taxe des colis varie suivant les différentes destinations.

Enfin, la République argentine admettra, dès le 1^{er} janvier, des colis atteignant le poids maximum de 4 kilogrammes, sans augmentation de la taxe actuelle.

On pourra également expédier des colis de 3 à 5 kilogrammes, à destination de la Colombie, de Costa-Rica, du Mexique et du Siam dans des conditions de tarif déterminées par un décret paru hier au Journal Officiel.

LE SERGENT MENU

Nouvelle. Le meilleur soldat du régiment, ou nous faisons alors notre volontariat, était incontestablement le sergent Menu.

Les hommes le craignaient mais le respectaient, ses collègues le traitaient avec déférence et ses supérieurs lui témoignaient une estime particulière.

Le colonel lui-même, un pince-sans-rire cependant, que nous avions surnommé « Tête de fer blanc » à cause de ses cheveux de neige couverts ras qui luisaient au soleil comme une toiture neuve, avait pour ce vieux serviteur des familiarités presque affectueuses. Il se plaisait à l'interroger, à se renseigner auprès de lui sur l'état d'esprit de la troupe et s'était plus d'une fois félicité d'avoir tenu compte de ses avis. Dans les revues de détail, il passait toujours sans s'arrêter devant la demi-section Menu, certain qu'il ne trouverait là ni une capote mal tirée, ni une courroie insuffisamment astiquée, ni un ardoillon manquant. Par contre, tout homme puni par son favori était assuré, au rapport, de ses huit jours d'augmentation. C'était réglé comme papier à musique.

Pour que, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, nul ne songeât à protester contre cette situation privilégiée; il fallait qu'elle fût amplement justifiée par les mérites de celui à qui elle était faite.

De vrai, Menu était un de ces sous-officiers vétérans qui, déjà rares dans nos cadres inférieurs quelques années après la guerre, y seraient maintenant tout à fait introuvables. Les jeunes gens qui les ont remplacés peuvent avoir plus d'instruction, plus d'intelligence, plus d'entrain, autant de courage, ils ne sauraient posséder autant d'autorité ni inspirer la même confiance que ces braves éprouvés dans vingt combats, bronzés au soleil d'Afrique et qui « les connaissent à l'endroit ».

Comme la plupart des vieux sergents du régiment, Menu sortait de la garde, mais, plus qu'aucun d'eux, il possédait le type classique du grognard.

C'était, en dépit de son nom, un homme de haute taille et de robuste apparence. Il avait des traits accentués mais réguliers, des yeux gris-bleuté qui regardaient toujours droit devant eux, et un teint très clair, sur lequel tranchaient deux fortes moustaches et une impériale presque blanche. Sur sa poitrine, la médaille militaire, celles de Crimée et d'Italie s'accompagnaient de la grenade en argent doré attachée à une chaînette de même métal, qui constituait le premier prix de tir. Sur sa manche gauche, trois chevrons indiquaient un triple rengagement.

Menu achevait alors sa vingt-cinquième et dernière année de service. Pas moyen de recommencer un nouveau congé; la loi s'y opposait: c'était la limite d'âge et la retraite.

La perspective, chaque jour plus prochaine, de ce changement radical et irrévocable dans sa vie causait au vieux brave une véritable épouvante.

D'abord, à un an de distance, il en avait accueilli la notion avec un calme insouciant,

vengé, oh! oui, je l'ai vengé. Ma foi, tant pis pour l'autre!... Et le sergent Moru frappa rudement sur la table où les bouteilles s'entrechoquaient.

Lyon et la Région

LE JOUR DE L'AN A LYON

Visites, souhaits accompagnés de bonbons, tel a été pour beaucoup le bilan de la journée d'hier.

Les réceptions officielles n'ont, suivant l'habitude, soulevé aucun incident, et à la Préfecture comme à l'Hôtel de Ville, comme à l'Archevêché, tout s'est passé suivant les règles.

On a remarqué, aux réceptions d'hier, l'absence de tout représentant de l'Italie.

M. Collucci, consul général d'Italie, le sergent-major accablé à Lyon et qui, par cette qualité, est, dans les circonstances officielles, le porte-parole inconnu du corps consulaire de notre ville.

AUDACIEUX ESCROC

La police de notre ville vient de mettre la main sur un escroc, qui a fait de nombreuses dupes parmi les commerçants des Brotteaux et de la Guillotière.

Profitant de la grande affluente d'acheteurs, cet individu se présentait chez M. Gelas, marchand, cours Gambetta et demandait à échanger une pièce de 10 francs en or, contre deux pièces de 5 fr.

Quant à la fausse pièce de 10 francs, il a été impossible de la retrouver. On pense qu'il a dû l'avaler.

Dans la journée d'hier, M. Moine-Picard a été longuement inculpé qui finit par lui donner son état civil. C'est un sieur Lucien Claparède, voyageur de commerce, âgé de 23 ans, mais il ne voulait pas indiquer son domicile et a ainsi agravé son cas, car il est probable qu'il sera également poursuivi pour vagabondage.

M. Moine-Picard a découvert sur lui une correspondance avec des changeurs de Marseille et de Bordeaux, qui a permis d'établir qu'il avait acheté pour 865 francs de monnaie étrangère qu'il payait à fr. 75 et même 2 fr. 55 au lieu de 5 fr. Il réalisait donc ainsi un bénéfice de 45 0/0 environ.

Claparède était également porteur de deux lettres recommandées qui lui étaient adressées poste restante, aux Terreaux. Il sera poursuivi au sujet de ces lettres, parquet et sera probablement maintenu en état d'arrestation.

CIRQUE DES SINGES

C'est un spectacle ravissant, que celui offert, chaque jour de cette semaine, par l'administration du Cirque de Singes, établie place Perrache.

La réclamation du Nouveau Lyon, désireuse au moment des vacances dites du premier de l'an, d'indiquer à ses lecteurs et lectrices, les belles attractions de notre ville, n'omettra point de signaler le surnommé Cirque de Singes.

Hâtons-nous d'avertir que la mère peut y mener sa fille et son jeune fils. La décence ainsi que le bon goût y sont sagement respectés. En pourrait-on dire autant de toutes les représentations similaires? Mais l'absence des exhibitions peu propres n'enlève rien au plaisir promis par le programme...

Dans une première partie, composée d'un choix attrayant de saynètes vous voyez quantité de macaques, richement costumés, se livrer à tous les exercices, et même à quelques autres, en usage au pays des singes sautant de singerie, et notamment fustiger gambader, sauter, danser, ruser faire des farces dignes de leur génie; mais vous remarquerez aussi des chiens savants, tellement savants que certains maîtres d'école seront peut-être tentés de les citer pour modèles aux nouveaux venus du bataillon scolaire.

exercées équestres, si goûtées du public lyonnais. Le cours arabe par des chevaux et des singes clôture brillamment la séance.

Comme intermède, nous avons admiré les Jeux indiens de miss Annette et surtout les Equilibrés du trapèze par Mlle Elisa. Cette jeune personne, que nous avons entendu dénommer Reine du trapèze, est assurément, toute hyperbole écartée, d'une force, dans sa profession, qui tient du prodige.

Somme toute, un bon supplément d'équilibre à offrir aux enfants en vacances, serait de les conduire place Perrache, au cirque de singes. Et si les montards s'y doivent amuser beaucoup, les parents riront de bon cœur. Contrairement à ce que nous savons de certains artistes de Paris, ceux du cirque précité, le cheval, la plus noble conquête de l'homme, le chien, son meilleur ami, le singe, son plus fidèle imitateur et son meilleur portrait, ne font jamais faillite aux engagements pris en leur nom.

Chronique Locale

Election au Conseil général

Ainsi que nous le faisons pressentir, il y a quelques jours, M. Boudet, conseiller d'arrondissement, se présente officiellement à l'élection du 6 janvier.

M. Boudet est le candidat désigné des républicains radicaux et progressistes du 1er arrondissement.

Les Forges de l'Homme

Notre confrère l'Express nous apprend, contrairement à ce qui avait été annoncé, que la Compagnie des Forges et l'Orfèbre de l'Homme, mise en liquidation judiciaire, ne va pas fermer les portes de ses usines.

Celles-ci continueront à marcher, tant qu'elles auront des commandes pour les alimenter.

Des démarches seront, paraît-il, faites par la liquidation pour obtenir des travaux et éviter ainsi, licenciement du personnel.

Le monument Burdeau

Le docteur Fochier, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, ami intime de notre compatriote Burdeau, vient d'accepter la présidence du comité formé dans le but d'élever, dans notre ville, un monument au regretté président de la Chambre.

La banque de France

Nous apprenons qu'à la fin de ce mois la Banque de France va mettre en circulation 230 millions de pièces de 20, 10 et 5 francs. Cette nouvelle frappe de monnaie est motivée par la présence dans les caves de la Banque de France de 429 millions de francs de lingots d'or.

Pour Madagascar

Tous les colonels de notre garnison viennent de recevoir du ministre de la guerre l'ordre de transmettre les demandes de volontaires pour Madagascar.

Nous apprenons, d'autre part, que le capitaine breveté Georges Chanzy, du 28e bataillon de chasseurs à pied, a résigné ses fonctions auprès du général Voisin, gouverneur de Lyon, pour prendre part à la campagne.

Au Mont-de-Piété

Le Mont-de-Piété de notre ville, qui, on le sait, conserve maintenant des prêts sur des titres négociables à la Bourse, vient d'apporter dans son administration une modification nouvelle, qui ne sera pas peu appréciée des capitalistes.

Depuis hier, en effet, cet établissement émet ses bons à ordres de deux catégories: à six mois, à 1 1/2 0/0; à un an, à 3 1/2 net d'impôt.

Si on compare ce taux d'intérêt à celui servi par les maisons de banque; on ne peut qu'applaudir à cette excellente mesure destinée à rendre à une population, économe comme la nôtre, d'appréciables services.

Les cartes de visite

A propos du nouvel an, une bonne nouvelle que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs. Les personnalités les plus marquantes de la haute société parisière ont décidé la suppression des cartes du jour de l'an.

La carte avec quelques mots écrits peut encore s'envoyer; mais la carte avec enveloppe décapotée et timbre de cinq centimes doit être rigoureusement prosaïque; celle-ci doit être poliment refusée à la personne qui la reçoit cinq centimes pour la retourner, plus l'ennui d'écrire une adresse, et un vil usage qui tend de plus en plus à disparaître.

La récolte des céréales

Il résulte des rapports des professeurs d'agriculture et des comices agricoles de notre région que la végétation des blés et des seigles est actuellement tout à fait exceptionnelle.

Cette situation tendrait au retour des gelées de ces derniers jours dont la bienfaisance s'est fait sentir d'une façon toute particulière.

A moins de brusques transitions en février, qu'il faut néanmoins prévoir chaque année, la récolte des céréales sera des plus belles.

Les affiches militaires

Il y a longtemps qu'on se plaint du petit format et de la rédaction peu claire des affiches militaires.

Nous apprenons aujourd'hui que le ministre de la guerre a décidé le principe d'augmenter la grandeur de ces placards, en tête desquels figurerait désormais un faisceau de drapeaux tricolores, et en dessous, en grande lettre « Armée française ».

Voilà qui va rassurer nombre de citoyens, dont les distractions bien expliquées, à l'époque des convocations étaient punies par quelques jours de « clou ».

Fausse rumeur

Dans la journée d'hier, le bruit courait avec persistance qu'un assassinat avait été commis dans les environs de la place des Jacobins.

Fort heureusement la rumeur publique avait singulièrement exagéré un incident sans importance.

Sa famille a dû passer la nuit chez une voisine qui lui a gracieusement offert l'hospitalité.

Vol à la tire. — La nuit dernière, vers une heure du matin, un honorable employé, M. T..., rentrait à son domicile lorsqu'il fut accosté par une fille de mœurs inavouables qui lui déroba son portemonnaie contenant 48 francs.

La justice recherche cette voleuse. Arrestation. — M. Brat, commissaire de police au quartier Perrache, a fait procéder à l'arrestation d'un sieur François L..., 34 ans, garçon menuisier.

Sur le vol public. — M. Casin, 44 ans, rentier à Monchat, 7, rue Louis, est tombé de sa hauteur, sur la place des Cordeliers, et dans sa chute, s'est contusionné le genou gauche.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Rey, M. Casin a été reconduit à son domicile.

Un jeune homme de 20 ans, M. Pierre Berger, employé de commerce, 75 bis, rue Montgolfier, est tombé hier, à 10 heures du matin, dans la rue Thomassin et s'est fracturé la jambe gauche.

M. Berger a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Une voiture de place a renversé, hier soir, à 6 heures, une dame Louise Thollon, âgée de 64 ans, demeurant passage d'Ivry.

Cette dame étant atteinte d'une grande surdité n'a pas entendu les appels réitérés du cocher. Les roues lui ont passé sur les jambes qui ont été fortement contusionnées.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Bisson, M. Thollon a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Suicide à l'Hôtel-Dieu. — Un ouvrier terrassier, M. Louis Guion, entré à l'hôpital le 28 décembre, s'est suicidé hier en se pendant, avec son mouchoir, au cordon placé au milieu du lit pour empêcher le malade de se dresser.

Son lit étant fermé par des rideaux, personne n'a pu se rendre compte du suicide de Guion, qui avait rendu le dernier soupir depuis dix minutes, au moment où le garde du nuit s'est aperçu de cet événement.

Guion souffrait d'une maladie qui ne laissait aucun espoir de guérison. Son décès a été constaté par le docteur Vinet.

Rixe rue Servient. — Plusieurs individus se sont pris en querelle hier, à 11 h 1/2 du soir, dans un café situé 107, rue Servient.

Dans la bagarre, l'un d'eux, M. Jean-Baptiste Morillot, sieur de long, 87, cours Lafayette, a été frappé à la tempe avec une bouteille.

Le blessé a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le Guaiacol Degoniot est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des bronchites et du froid. Ce bon médicament calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parfumant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général: Ancienne Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.

Vient de paraître (en distribution aux souscripteurs) l'Indicateur Henry.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Syndicat central des agriculteurs. — L'assemblée générale annuelle du Syndicat central des agriculteurs de France, aura lieu le 17 février prochain à 10 heures du matin, 8, rue d'Athènes, à Paris, dans la grande salle de la Société des agriculteurs de France, sous le patronage de laquelle le Syndicat a été fondé.

Le Syndicat central a tenu, le 17 janvier, une séance extraordinaire, au cours de laquelle il a été décidé de constituer un comité de propagande, chargé de solliciter les souscripteurs appelés à faire partie de cette assemblée.

La validité des billets est de 10 jours environ et coïncide avec l'époque du concours général agricole. Les adhésions sont reçues, 19, rue Louis-le-Grand, au siège du Syndicat central.

PETITE CORRESPONDANCE

Le Nouveau Lyon reçoit chaque jour, de ses lecteurs, de nombreuses demandes auxquelles il s'efforcera de donner satisfaction, surtout quand elles ont trait à des questions d'intérêt général.

Un plaidoyer. — Vous ne pouvez faire cela, mais vous pouvez aller à la justice de paix et réclamer des dommages-intérêts.

X... B... Z... — Non, les vingt-huit jours sont faits, en France, mais dans des compagnies spéciales.

J... T... — Le testament est valable, mais il faut l'autorisation du mari.

B... F... — Inutile.

Une Lyonnaise. — Oh! Madame, les affaires de sentiment ne sont pas de notre ressort. Cependant, à votre place, nous inclinons vers l'indulgence.

COURRIER MARITIME

Le Calédonien a quitté Aden, dimanche à 10 heures du matin.

L'Armand-Béhic, venant de Nouméa, est arrivé à Marseille, avant-hier lundi, à 5 heures du soir.

MARCHÉS

Lyon-Vaise. — Marché aux bestiaux du 1er janvier. Veaux amenés 353.

Beauvais. — Représentation théâtrale. — Aujourd'hui mercredi, à 7 h 1/2 du soir, représentation: Les Prussiens en Lorraine, drame en 4 actes, par la troupe Buffert.

Le spectacle sera commencé par huit jours en ménage, joué par M. et M. M. Jean.

Reunion. — Les hommes des classes 1884, 1885 et 1886, du canton de Belleville, sont priés de vouloir bien assister à la deuxième réunion qui aura lieu dimanche 6 janvier, à 3 heures, café Bonnat, dans le but de fixer la date du banquet anniversaire de leur tirage au sort.

LOIRE

Charpiu. — Ecole professionnelle. — M. Bouchard, directeur de l'école professionnelle de Charpiu, vient d'être nommé directeur de l'école primaire supérieure de Montbrison en remplacement de M. Laroche nommé directeur de l'école professionnelle de Charpiu.

M. Bouchard était directeur de l'école professionnelle de Charpiu depuis sa création et sous sa direction intelligente et dévouée l'école a remporté de brillants succès. Il avait par ses soins et son caractère affable su attirer l'affection des élèves, la sympathie des maîtres et l'estime de la population. Le personnel de l'école professionnelle perd en lui un excellent directeur et un dévoué collègue.

L'ASSASSINAT DE GLEIZAL

On nous écrit de Privas: M. le juge d'instruction a fait appeler dans son cabinet la femme Pallier, Sallier aîné et d'autres personnes. Des charges graves sont toujours sur Sallier dont les explications, au sujet des taches de sang constatées sur ses bottes n'ont pu être confirmées.

De plus, on a remarqué des traces de sang sur le pantalon et le gilet portés par Sallier lors de son entrée en prison.

Une enquête a été faite à l'abbatoir où Sallier prétendait avoir marché dans le sang et aussi à la maison du Champ-de-Mars où Sallier disait s'être trouvé au moment d'une rixe au cours de laquelle le sang avait coulé en abondance. Mais ni à l'abbatoir, ni à la maison du Champ-de-Mars, la présence de Sallier n'a pu être constatée aux époques et dans les circonstances que Sallier avait indiquées.

L'opinion publique accuse toujours Sallier d'être l'assassin de Gleizal. On croit également qu'il a bien pu être l'agresseur du nommé Fargier attaqué sur la route de l'Esclinet.

On prétend que Sallier aurait questionné une personne dans la remise où se trouvait Fargier au moment de son départ, pour savoir si Fargier était porteur d'une forte somme.

Nous espérons — et nous le souhaitons vivement — que la lumière se fera sur ces deux affaires.

Dernière Heure

Paris, 1er janvier.

Un tamponnement

Ce soir, à dix heures, sur la ligne de l'Ouest, près de Bécon-les-Bruyères (banlieue de Paris), un train de voyageurs a tamponné un train de marchandises.

On assure qu'il n'y a eu que des dégâts matériels.

La Ligue des Patriotes

Du Gaulois: On annonce, comme très probable la reconstitution prochaine de la Ligue des Patriotes.

Le renouveau de l'« Ardent »

Londres, 1er janvier.

D'après un télégramme privé d'Akassa, la compagnie du Niger a essayé de « flotter » la canonnière française Ardent, échouée à Ebo; mais on craint que l'Ardent ne puisse être remis à flot avant le mois de juin.

Les armements de l'Espagne

Madrid, 1er janvier.

Le conseil des ministres a approuvé le projet de budget accordant une augmentation de 12 millions au budget de la marine et une de 15 millions à celui de la guerre. Le ministre de la guerre est autorisé à entreprendre la réforme de l'armement des forteresses.

LE JOUR DE L'AN A L'ÉTRANGER

Paris, 1er janvier.

Les dépêches reçues des diverses capitales mentionnent que les réceptions officielles se sont effectuées sans incident. Partout, des déclarations pacifiques ont été faites.

Berne, 1er janvier.

Le nouveau président de la Confédération, M. Zemp, a reçu aujourd'hui les délégués du conseil national et du conseil des Etats ainsi que les membres du corps diplomatique qui lui ont été présentés par le conseiller fédéral Lachenal.

M. Barrère, ambassadeur de France, a porté la parole; le président lui a répondu dans les termes les plus cordiaux.

Bruxelles, 1er janvier.

Les députés socialistes désignés par le sort pour se joindre à la délégation de la Chambre chargée de complimenter le roi, se sont abstenus de paraître à la réception officielle.

Le roi s'est longuement entretenu avec M. Bornaert.

On a remarqué la présence de l'abbé Daens, député socialiste-catholique de Liège, à la cérémonie.

Madrid, 1er janvier.

A l'issue du conseil, la reine-régente a donné audience aux ministres, au bureau des Cortès, aux grands d'Espagne et aux représentants des puissances. Le nonce du pape l'a haranguée en termes particulièrement flatteurs.

Le maréchal Martinez Campos et M. Canovas del Castillo assistaient à la réception qui a été fort brillante.

Tunis, 1er janvier.

M. Millet, résident général de France, a reçu les fonctionnaires, les membres des chambres de commerce et d'agriculture et la colonie française.

Les réceptions ont été empreintes de la plus grande cordialité.

Berlin, 1er janvier.

Dans l'après-midi, l'empereur a rendu leur visite aux membres du corps diplomatique, y compris l'ambassadeur de France.

Le roi a reçu les membres de l'Ordre de l'Annonciade, les ministres, les sénateurs, les députés, etc.

Le roi et la reine ont fait un accueil cordial à M. Crispi, qui a été nommé grand cordon de l'Ordre de l'Annonciade.

M. Billot, ambassadeur de France, a reçu la colonie française au palais Farnèse. Il a bu à la France, à la République et au président.

M. Lefebvre de Beaine, ambassadeur de France au Vatican, a de son côté, reçu de nombreux ecclésiastiques.

FIN DU SERVICE DE NUIT

COURRIER DES THEATRES

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui mercredi, M. Affre était un peu fatigué, et ayant chanté l'habit hier soir, la représentation annoncée de

La Favorite a dû être ajournée et remplacée par Carmen. Mme Masson, Carmon, Mlle Thierry, Micaëla, M. Deschamps, Don José, M. Delvoy, Escanilla, M. Louis, ont obtenu un grand succès.

Demain jeudi, les Huguenots, M. Due et Mme Fierens, de l'Opéra, rempliront les rôles de Raoul de Nangis et de Valentine. M. Verin, Marcel, Vendredy, relâché, Samédy, Mignon.

Célestins. — Demain jeudi, représentation d'Adieux de M. Coquelu aîné. Gringoire, comédie en un acte de Banville. M. Coquelu aîné remplira le rôle de Gringoire, qu'il a créé à la Comédie Française. Les Précieuses Ridicules, comédie en un acte, de Molière. M. Coquelu aîné remplira le rôle de Mascarille. Monologues dits par M. Coquelu aîné. Intermède musical avec les concours d'artistes du Grand-Théâtre.

On commencera par l'Anglais ou le For raisonnable.

Edorado. — Les meilleures réclames sont faites par le public. La foule qui sort de l'Edorado après s'être amusée aux Russes de l'Edorado et aux autres concours, se rend aux représentations à 3 heures et à 8 heures 1/2.

ROYAT

Anémie, dyspepsie, goutte, rhumatisme, diarrhée, gravelle, eczéma, asthme, etc.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉÂTRE. — Ce soir, à 8 heures, Carmen.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui à 8 heures, l'Ultramarine.

MUSIQUE MILITAIRE. — Aujourd'hui, de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, place Bellecour, concert par le 1er régiment de ligne.

CASINO DES ARTS. — Tous les soirs, spectacle varié: attractions, chant, acrobatie.

SALA-BOUFFES. — Tous les soirs, à 8 h. spectacle varié.

EDORADO (cours Gambetta). — Tous les soirs, spectacle-comédie. Dimanches et fêtes, matinées.

NOUVEAU GUIGNOL, 8, rue Paul-Bert. — A 7 heures, Lohengrin, parodie.

COLLES-BERGÈRE. — Tous les jeudis, à 8 h., patinage avec orchestre. Les dimanches, à 2 h., patinage avec orchestre. Soirée dansante à 7 h. 1/2. Tous les jours, à 4 h., patinage. Professeur Marius. La salle sera chauffée.

GRAND CIRQUE DES SINGES. — Cours du Midi. Spectacle d'un genre tout à fait nouveau. — Tous les jours à 8 h. 1/4 du soir représentation. Les dimanches, jeudis et jours de fêtes, représentation de famille à 3 h.

PANORAMA DE BAPAUPE. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

TOUX — BRONCHITES

ANGINES — LARYNGITES

GROUPE — INFLUENZA

PASTILLES BONNET

Les récentes expériences scientifiques ont démontré que ces Pastilles sont supérieures à tous les remèdes connus pour se préserver et guérir les maladies de la gorge et des voies respiratoires.

Dépôt général à Lyon: Pharmacie BERTRAND aîné, 21, place Bellecour, et dans toutes les Pharmacies. (Prix: 3 fr. la boîte, envoi franco par poste).

DÉGÈS ET FUNÉRAILLES

Premier arrondissement. — Laure Desporte, 8 jours, rue de la République, 1, 7 h. — Rose Desporte, 8 jours, rue de la République, 1, 7 h. — Paul Colin, rentier, 77 ans, rue du Jardin-des-Plantes, 7, 9 h. — Victor Charney, 72 ans, rue des Capucins, 25, 11 h. — Epouse Berger née Janet, sans profession, 71 ans, côte des Carmélites, 10, 1 h. — Bertrand Dubost, soldat, 21 ans, hôpital Villeneuve, 1, 3 h.

Deuxième arrondissement. — Epouse de Ruffieux, née Dumenge, sans profession, 24 ans, église d'Ainay, 9 h. — Pierre Lacroix, rentier, 68 ans, église Saint-François, 1, 10 h. — Alexandre Lebonnet, cordonnier, 43 ans, rue Franklin, 34, 1, 10 h. — Epouse Fétay, née Robber, sans profession, 65 ans, rue des Maronniers, 4, 1 midi. — Veuve Elmiger, née Gouttebroze, ménagère, 70 ans, — Epouse Lague, née Gros, sans profession, 56 ans, Hôtel-Dieu, 1, 10 h. — Epouse Veur, née Silvoz, limonadière, 40 ans, Hôtel-Dieu, 1, midi. — Jules Allombert, forgeron, 35 ans, Hôtel-Dieu, 1, 1 h. — Pierre Thessier, cultivateur, 64 ans, 1, 2 h. — Veuve Ravat, née Brochet, sans profession, 79 ans, Charité, 1, 5 h.

Troisième arrondissement. — Guy Gabriel, sans profession, 64 ans, rue Corne-de-Cert, 29, 8 h. — Veuve Dalmas née Courget, lingère, 72 ans, route de Crémières, 19, 8 h. — Vilard Louis, mouleur, 65 ans, rue Parmentier, 9, 9 h. — Gilbert Julie, 2 ans, rue Boileau 254, 1, 10 h. — Fanton Louise, 8 ans, rue des Asperges 10, 1, 10 h. — Veuve Schussler née Smith, couturière, 62 ans, rue de la République, 11, 11 h. — Brunet Pierre, marchand de comestibles, 50 ans, cours de la Liberté, 56, 1 midi. — Baccornier Jean-Baptiste, représentant de commerce, 54 ans, rue Boileau 254, 1, 1 h. — Epouse Payolle, née Lambour, rentière, née épouse de la Searonne, 6, 2 h. — Saïgnol Mathieu, emballleur, 61 ans, cours Lafayette, 12, 3 h.

Quatrième arrondissement. — Epouse Joly, née Pelletier, cuisinière, 60 ans, cours d'Herbouville, 19, 7 h. — Veuve Guillet, née Grobon, tisseuse, 71 ans, rue Gigodet, 12, 9 h. — Epouse Bellion,

Publication du NOUVEAU LYON du 2 Janvier 1895

PARADIS PERDU PAR Jules Mary

Ces jours-là, il se rappelait qu'il avait été sergent dans un régiment d'infanterie et, la nuit, d'un bout du village à l'autre, ou dans les campagnes endormies, quand il regagnait Chantegret, on entendait Mire-à-Mort commander l'exercice à toute volée, d'une voix retentissante, à des bataillons imaginaires.

— Je vous aime ! Cette fois encore elle garda le secret. Elle était superstitieuse. Elle avait peur pour Villadon.

— Vous me quittez ? Vous me laissez seule, en ce château, en ce pays désert ? Urban sourit, se moquant doucement de son effroi.

neige... Les emmener dans le Nord... dans un pays plus froid, plus malsain... les exposer à toutes les chances d'un pareil voyage... réfléchissez.

d'elle. Ce n'était pas l'habitude. Ils avaient une chambre particulière. Mais de cette façon, elle pouvait veiller sur eux toute la nuit.

Le sapin, comme un géant vaincu, ébaïti sur les pelouses blanches ses branches vertes que la nuit assombrissait.

LOCATIONS

A louer, à l'année, Jolie Propriété d'agrément bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz.

LOTS DE TERRAINS

clos et complantés, de 300 à 25.000 mètres

PETITES PROPRIÉTÉS

De 4.600 à 8.000 r. avec jardins

OCCASION RARE

Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles.

DESCOURS, PARRY et Co

Commissionnaires 38 Cornhill, Londres

GRANDE FABRIQUE FRANÇAISE DE BOUCHONS MÉCANIQUES A RESSORTS D'ACIER

A MM. les Brasseurs, Entrepoteurs de Bières et Fabricants de limonades et boissons gazeuses PLUS DE BOUTEILLES A BAGUES PERCÉES

BOUTEILLES POUR BRASSEURS

Toutes bouchées Le cent : vingt francs, fermeture garantie hermétique

PIANOS PLEYEL

GAVEAU KRIEGLSTEIN MORETTON Depuis 450 Francs

MAISON CH. MORETTON & Co

9, Place des Jacobins, à l'ENTRESOL, Lyon

PLANTS GREFFÉS, MONDEUSE ET GAMAYS

MURAT, viticulteur à Bordolan, Villefranche (Rhône)

Prime du "NOUVEAU LYON"

Illustration of a globe on a stand with text: Sphère terrestre, Sphère céleste

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Table with columns: JOURS, DATES ET HEURES, DESTINATIONS, PAQUEBOTS

POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES

S'adresser : 7, Place des Terreaux

ANTI-NÉVRALGIQUE ROUSSET

TRAITEMENT COMPLET (Pommade, Sirop, Pilules) 3 francs Pharmacie J. ROUSSET LYON

ORDRES DE BOURSE

AU COMPTANT ET A TERME - LYON ET PARIS A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon

GRANDE MAISON DE FOURNITURES F. MUSY

71, chemin de Baraban, près la rue Paul-Bert

QUINA-LAROCHE BI-Phosphaté

Recommandé aux Femmes enceintes et aux Nourrices, dont il soutient les forces; il facilite le Sevrage, la Dentition et le Développement des Enfants.

LIBRAIRIE BERNOUX et CUMIN

6, Rue de la République, Lyon En vente: Nouveautés

ON TROUVE A la même Librairie LE TOUR DU MONDE

Origine à fin 1893. — 66 volumes cartonnés toile rouge, 550 fr. au lieu de 957

QUINA BRUNO

MÉPRISE DU CŒUR

— Oui, je quitte Nice demain. Je souffre trop. — Vous ne ferez pas cela, André ! Ce serait mal.

par les caresses brûlantes qui enivraient son corps et chloroformaient son esprit.

mes. André sûr désormais d'avoir une alliée fidèle lorsqu'il livrerait bataille au général voulait tenter une démarche immédiate, afin de lui arracher son consentement.

Plusieurs jours se passèrent ainsi. La passion des deux amants était sans bornes. Ils ne se quittaient plus et avaient toutes les peines du monde à cacher leur intimité aux personnes qui les entouraient.

tions de l'officier pour elle n'avaient été qu'un moyen de s'approcher d'Elise et d'endormir sa vigilance. Cette idée le rendait furieux et révoltait sa vanité.

commentaires allaient leur train et enveloppaient les amoureux d'une atmosphère hostile dont ils éprouvaient le malaise, sans oser à l'avouer l'un à l'autre.